

**Question orale de Mmes Lemesre et Ries relative à « l'appel à la mobilisation lancé par les locataires de la société LOREBRU visant notamment la sécurité et la réalisation du chantier Beliris (dont l'aménagement des abris à containers) »**

**Question jointe de Mme Nagy et de M. Oberwoits sur le même sujet**

**Mme Ries.**- Notre interpellation fait suite à la visite que Mme Lemesre, moi-même et d'autres conseillers communaux avons effectuée à la cité Versailles de Neder-over-Heembeek. Nous y avons rencontré des dizaines de locataires et pu constater les désagréments considérables consécutifs d'une gestion hasardeuse de la SISP Lorebru. Je n'aborderai pas les points qui relèvent exclusivement de Lorebru et de sa tutelle régionale, puisqu'ils ont fait l'objet d'une interpellation de Mme Lemesre, le 20 mars dernier, devant le parlement bruxellois et adressée M. Doukeridis. En revanche, nous souhaiterions entendre le Collège sur la concertation publique relative aux aménagements Beliris en matière de placement de bancs publics, de range-vélos, de poteaux indicateurs et autres devant les portes d'entrée des immeubles. Ces mesures entraînent des difficultés d'accès pour les véhicules d'incendie et de sécurité, ainsi que des problèmes pour les déménagements et emménagements.

Ces travaux d'aménagement ont-ils fait l'objet d'une concertation publique ?

Le montant de 3,5 millions € a-t-il fait l'objet d'un accord du Collège pour les travaux réalisés ?

Le choix des investissements a-t-il été approuvé par le Collège ?

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de telles dépenses, y compris pour l'aménagement de l'immeuble de bureaux à front de l'avenue de Versailles destiné à la présidence et à la direction de Lorebru. Ce projet paraît incongru, quand on sait que l'ensemble des installations d'eau, de gaz et d'électricité nécessitent des travaux de réparation et de mise en conformité.

Concernant la réalisation des abris à conteneurs-poubelles, le Collège a-t-il

marqué son accord sur l'implantation de ces énormes structures métalliques dont certaines devant les fenêtres des appartements ?

Le long de la rue Laskouter, les conteneurs sont toujours sur la voirie, car le trottoir, trop haut, ne permet pas de les amener jusqu'à l'abri ! Entre-t-il dans les intentions du Collège d'abaisser lesdits trottoirs pour permettre ces nouveaux rangements ?

Sur ce dernier point, le secrétaire d'État en charge du dossier a dit espérer une issue positive « dans des délais raisonnables ». Il déplore que « les autorités de la Ville de Bruxelles n'aient montré aucun empressement à l'égard des habitants du complexe Versailles, alors qu'elle dispose d'un bureau d'étude interne pour ses aménagements de voiries et qu'il s'agit de travaux de minime importance qui peuvent être commandés aisément via les contrats-stock de travaux de voiries ». De tels nouveaux travaux ont-ils été budgétisés ? N'est-ce pas surréaliste, voire catastrophique ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre.**- En complément aux questions posées par Frédérique Ries, je souhaiterais approfondir un certain nombre d'aspects de cette situation pour le moins ubuesque, si elle n'était désolante, afin de bien cerner la responsabilité de l'autorité publique, sur la base des dossiers en ma possession et des réponses qui m'ont déjà été fournies par l'autorité de tutelle régionale, en la personne du secrétaire d'État Ecolo M. Christos Doulkeridis, en réponse à mon interpellation du 20 mars 2012 en commission du logement. Cela à divers titres : la bonne gouvernance et la vérification du respect des procédures de concertation, et la bonne utilisation de l'argent public ; le respect des habitants et de leurs droits de locataires (qui ne sont pas inférieurs à ceux des locataires de logements privés !) ainsi qu'une information juste et transparente ; la garantie de la sécurité des biens et des personnes situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles ; le pragmatisme qui, je l'espère, nous conduira à identifier les corrections à apporter aux erreurs commises par l'autorité publique, quelle qu'elle soit.

Car les erreurs sont là, bien visibles, scandaleuses, surréalistes. Sans être aussi brutal que le laisse entendre le titre de la *Dernière Heure*, le MR ne souhaite pas « faire tomber des têtes », mais cerner, de la façon la plus juste et la plus correcte, les responsabilités des pouvoirs publics concernés. L'objectif est de dégager des budgets supplémentaires pour réparer les torts causés et supprimer les risques générés notamment en matière d'insécurité et d'incendie. Je tiens à votre disposition une série de photos qui montrent clairement combien la responsabilité de la Ville pourrait être engagée.

Mme Ries et moi-même, pour rester dans le cadre des compétences communales, n'avions introduit notre question, le 5 mars dernier, que sous l'angle de la responsabilité de la Ville, à savoir le chantier Beliris et ses conséquences. Toutefois, dans ce même article de la *Dernière Heure*, le président du CPAS, ayant visité les lieux et certains appartements en très mauvais état avec le président de Lorebru, le journaliste de la DH et Télé Bruxelles, annonce que face à la crise, le CPAS de la Ville a décidé de réagir en urgence : « J'ai demandé d'avoir, dans les 15 jours, un état des lieux de ce qui ne va pas à l'extérieur (containers, bancs) et qu'on prenne ensuite des solutions rapides pour améliorer la qualité de vie des habitants. Ensuite, dans le même laps de temps, qu'on établisse le cadastre des familles qui occupent un logement problématique et trouve une possibilité de relogement. »

« Quoi qu'il en soit, poursuit l'article, la note des réparations risque d'être salée, avec 7 millions € seulement pour régler les problèmes d'infiltration des deux tours. Des réparations qui risquent bien de n'être qu'un emplâtre sur une jambe de bois. » La conclusion de l'article évoque la question plus large des bâtiments construits dans les années 70 et dont la remise aux normes coûte plus cher que leur démolition. La SLRB estime à 1.700 €/m<sup>2</sup> le coût de la rénovation, ce qui pourrait déboucher sur une décision de démolition avec un plan de relogement et de reconstruction.

Après la visite de presse effectuée par le président du CPAS, je souhaiterais

savoir si ce dernier compte reprendre la tutelle sur Lorebru ou sur l'ensemble des logements sociaux situés sur le territoire de la Ville. (Car il n'y a pas qu'à Versailles que les locataires se plaignent d'un manque d'entretien du bâti.) J'imagine que c'est à la suite de cette visite du président du CPAS que la direction de Lorebru et son président ont affiché l'annonce suivante dans les bâtiments concernés : « Tous les appartements situés avenue de Versailles 146 seront examinés en plusieurs jours à partir du 20/3 à 10h ; ces visites ont pour but de relever les problèmes éventuels concernant les infiltrations, la condensation, la présence de moisissures ainsi que le fonctionnement du chauffage. »

« C'est déjà ça ! », ai-je envie de dire, mais en regard du rapport de la commission de concertation du 8 novembre 2011, point 10, permettez-moi de m'inquiéter et de vous interroger sur le suivi qui y a été donné. Le rapport évoque la ventilation insuffisante de la zone réservée aux poubelles et des parkings (risque d'explosion et d'intoxication), des installations électriques non conformes, des infractions à la réglementation constatées par les services incendie, la présence de matériaux amiantés...

Bien évidemment, vu l'indolence de la tutelle régionale, je peux comprendre la réaction du président du CPAS. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que le CPAS intervient pour pallier les carences de la Région. Mais il ne faudrait pas que la note soit à la seule charge du contribuable de la Ville de Bruxelles.

D'ailleurs, après mon interpellation à la Région, le secrétaire d'État a annoncé sa visite sur les lieux, le mercredi 28 mars entre midi et 14h30. Par ailleurs, de mon côté, insatisfaite des réponses fournies par le gouvernement bruxellois, j'ai demandé à la commission du logement de visiter le site Versailles/Beyseghem. Elle pourrait exiger une analyse budgétisée du projet Beliris, l'audition de la direction de Lorebru, l'audition des représentants des locataires. Ma proposition sera mise au vote des parlementaires lors de la réunion de demain de la commission logement.

Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues, à la lecture d'un rapport aussi alarmant, avec les locataires, nous sommes en droit de vous demander si les 3,5 millions € de Beliris n'auraient pas dû être affectés à d'autres investissements plus primordiaux visant à sécuriser et à rénover l'intérieur, avant de réaménager les abords. Et quels réaménagements ! Je ne reviens pas sur le luxe de ce que les habitants appellent, non sans humour, « le Palais présidentiel », mais sur le placement des bancs (40 fois 1.000 €), les range-vélos (inutilisables à l'extérieur vu les vols et les actes de vandalisme) et les fameux abris à conteneurs (100.000 €), dont plusieurs sont inutilisables puisque placés devant des trottoirs infranchissables. Certains de ces trottoirs, comme ceux de l'avenue Beyseghem, semblent être neufs. L'échevin de l'urbanisme compte-t-il les démolir pour les abaisser ? Je ne vous y engage pas, car cette option d'abris à conteneurs ouverts à tout vent, c'est-à-dire à tout vandalisme, à tout dépôt clandestin, à toute criminalité, devra être très rapidement abandonnée.

Mes dernières questions portent sur l'avenir et les bonnes décisions à prendre pour arrêter ce « massacre ». J'ai sous les yeux le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue en présence de l'échevin de l'urbanisme, ainsi que les diapositives projetées sur le thème des abris à conteneurs. Je suis inquiète, et scandalisée, d'y lire que (semble-t-il avec l'accord de l'échevin) le réaménagement des locaux intérieurs à conteneurs (pour revenir à la situation antérieure) sera répercuté sur les charges des locataires à hauteur d'un montant total estimé à 70.000 € lissé sur une vingtaine d'années, rien que pour les immeubles de la rue de Laskouteur ! Dans la présentation des implantations actuelles, faite le 28 juin 2011, celles-ci sont considérées comme inacceptables. Pourrions-nous savoir clairement qui a décidé ce projet d'une incommensurable stupidité ? Le Collège ? Le gouvernement régional ? Lorebru ? Beliris ?

Dans sa réponse, le secrétaire d'État déclare que Beliris est le maître d'œuvre, comme l'affirment également les responsables de Lorebru. Si cela est vrai, qui a commandé le chantier ? Qui devait suivre son exécution ? Comment personne ne

semble s'être rendu compte de l'impraticabilité de la solution retenue ?

Aujourd'hui que le mal est fait, qui va le réparer ? D'autant que le mal génère le mal. Après l'incendie du premier abri à conteneurs, dont je vous remets les photos pour que vous en appréhendiez bien tous les risques pour les habitations, le président de Lorebru a déjà signalé aux habitants du bloc concerné que la réparation du container incendié sera imputée à leurs charges. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais connaître la date précise de leur enlèvement par la police ?

Bruxelles-Propreté a déjà annoncé qu'elle n'enlèverait pas les immondices non triés dans les conteneurs, car ceux-ci génèrent d'importants dépôts clandestins. Les locataires ont déjà reçu un avis de calcul dans leurs charges du coût de « vérification et de correction du tri sélectif » ! Que comptez-vous faire pour mettre un terme à cette spirale infernale de la hausse des charges générée par tant d'erreurs dans le chef de l'autorité publique ?

Si la tutelle régionale ne remplit pas sa mission, la Ville peut-elle reprendre, avec les autorités fédérales et régionales, la maîtrise de ce dossier afin de mettre en place rapidement un plan de gestion des déchets du site

Versailles/Beyseghem. Un plan privilégiant le réaménagement des locaux intérieurs sous clés, avec un personnel apte à l'entretien de ceux-ci, la vérification du tri sélectif et la sortie des conteneurs sur la voie publique deux fois par semaine ? Mes propositions relèvent du plus élémentaire bon sens.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je me suis également rendue sur le site Versailles. Je suis depuis longtemps le dossier affligeant des logements sociaux à Bruxelles. Je ne le découvre pas à la veille des élections communales. Cette situation inquiétante a été prise à bras-le-corps par la Région bruxelloise, n'en déplaise à certains. Le MR s'est d'ailleurs opposé au Plan logement du ministre Doulkeridis. En dehors de toute polémique, c'est la situation des locataires qui doit primer. La gestion calamiteuse des conteneurs à poubelles doit nous inciter à réagir et à soumettre

des propositions concrètes pour résoudre des problèmes bien réels qui affectent des citoyens contraints et forcés de vivre dans des conditions difficiles. Ecolo ne compte pas d'observateur dans la société Lorebru, ce que nous regrettons.

**Mme Lemesre.**- Mais vous en avez la tutelle !

**Mme Nagy.**- La tutelle vous a répondu clairement. Au titre de conseillère communale, je constate une série de dysfonctionnements. D'abord, il y a une absence totale de dialogue entre la direction et les locataires sur des problèmes qui perdurent depuis longtemps. Le grand tort de Lorebru, c'est donc son incapacité à respecter les locataires. Des investissements ont été consentis par Beliris. Une réception définitive des travaux aurait dû être réalisée. D'après mes informations, les conteneurs ont été réceptionnés définitivement par Lorebru. Cette information est-elle exacte ? Enfin, la société Lorebru a-t-elle introduit auprès de la tutelle régionale un plan d'action en pleine et due forme pour la rénovation des logements ? À ma connaissance, ce n'a pas été le cas. La Région réserve un budget à la rénovation. Elle reçoit les demandes et les analyse. Une demande a-t-elle été introduite par Lorebru dans ce cadre ? J'espère que face à cette situation d'urgence, le Collège pourra insuffler des solutions aux problèmes que je viens d'exposer : concertation avec les habitants, travaux Beliris et plan soumis à la Région pour la rénovation des logements en mauvais état.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Oberwoits.

**M. Oberwoits.**- Je souhaiterais revenir sur deux points : qui est le maître d'ouvrage, qui a décidé de lancer ces travaux à concurrence de 3,5 millions € pour le « Palais présidentiel et les abords » ? Un courrier de la direction de Lorebru, signé par le président et par la directrice générale, met en cause Beliris. Selon moi, le maître d'ouvrage, c'est la société de logements. Il serait souhaitable d'identifier le responsable de ce dossier. Comme l'a rappelé Mme Lemesre, les locataires sociaux n'ont pas moins de droits que les locataires privés. Ce point est indiscutable, la loi locative s'appliquant à tous. Je suis choqué par le règlement d'ordre intérieur applicable depuis le 1er janvier 2012 et dont je

suppose qu'il a été approuvé par le conseil d'administration. Il précise qu'une série de frais (nettoyage des tags, remise en état du mobilier urbain, etc.) seront désormais à charge des locataires. Lorebru crée ainsi une responsabilité locative collective inacceptable pour une société de logement. Je comprends les locataires qui s'opposent à cette répartition forfaitaire de charges pour des dégâts qu'ils n'ont pas personnellement occasionnés. Une telle mesure permet à la direction de se défaire de toute responsabilité, et nous ne pouvons pas l'accepter. La Ville est partie prenante dans ladite société de logement, et je lui demande de revoir le règlement d'ordre intérieur pour que l'on corrige toutes ces irrégularités. J'en appelle à ce que la Ville prenne ses responsabilités dans un dossier qui exige une réaction immédiate.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux,** échevin.- Je répondrai point par point sur les aspects urbanistiques de ce dossier. Pour le premier permis délivré à Beliris le 21 octobre 2008, une enquête publique a été organisée, ainsi qu'une concertation (20 mai 2008), qui n'ont provoqué que deux réactions. Le Collège a marqué son accord sous réserve de disposer de plans beaucoup plus précis pour les abattages des arbres et pour la mobilité (pistes cyclables) ; une autre condition était que l'avis du service des espaces verts fût respecté. Je rappelle que c'est la Région qui a monté l'ensemble du dossier (article 175), qui l'a transmis à la Ville pour concertation avant de le reprendre en main. Le premier permis prévoyait 18 modules. Mais un permis modificatif visant une augmentation du nombre d'abris pour conteneurs et de modules a été délivré par le fonctionnaire le 12 décembre 2011, sans enquête publique, ni concertation, ni avis de la Ville. Ce permis a porté le nombre de conteneurs à 30 et de bulles à verre à 2. Vous devriez donc interroger à nouveau la Région à ce sujet.

**Mme Lemesre.**- Le premier projet prévoyait des « Moloch », des abris à conteneurs circulaires fermés et verrouillés. C'est sur de telles structures que les habitants ont dû se prononcer, ce qui explique le peu de réactions. Le permis



modificatif changeait le nombre, mais aussi le type de structure.

**M. Ceux**, échevin.- Vos propos sont exacts. Lors de la première présentation, un autre modèle avait été présenté. Entre-temps, la Région a imposé le tri. Nous n'avons pas été informés des dispositions de ce second permis. Je vous engage à interroger à nouveau la Région sur ce point. Le montant investi par Beliris a fait l'objet d'un avenant au protocole d'accord dans lequel la Ville n'est pas intervenue. La demande d'abaissement des trottoirs a été soumise à M. l'échevin El Ktibi. Si cette mesure permet de résoudre une partie du problème, je suppose qu'il ne s'y opposera pas. Les travaux d'aménagement des bureaux ont été réalisés par Lorebru. Initialement, l'idée était bonne, puisqu'elle permettrait de remettre sur le marché une dizaine d'appartements occupés par les bureaux, rue de la Tour Japonaise.

Madame Lemesre, vous évoquez la présence de l'échevin de l'urbanisme à la réunion organisée par Lorebru à la résidence-services Versailles Seniors. J'ai en effet assisté à ladite réunion, mais je n'y ai pas pris la parole. Le président de Lorebru nous y a expliqué que Beliris avait agi en négligeant certains éléments. Aucun de mes propos ne peut donc apparaître dans le procès-verbal.

Je le répète, c'est la Région qui porte la responsabilité de ce projet et qui a délivré le permis. En l'espèce, le permis d'urbanisme visait l'installation de panneaux solaires sur les toits, le creusement d'un caniveau souterrain et l'aménagement des sous-sols. La commission de concertation a remis un avis favorable. S'agissant du permis d'environnement, c'est l'IBGE qui est compétent. Il a remis un avis favorable, assorti des conditions suivantes : améliorer la ventilation des parkings couverts conformément aux conditions du permis d'environnement ; aménager au moins 20 emplacements pour vélos à proximité de l'entrée du bâtiment, couverts et dans un parc clos, avec support d'ancrage ; mettre les installations électriques en conformité avec la législation en vigueur, etc. La commission de concertation a approuvé et acté ces demandes.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Mayeur.

**M. Mayeur**.- Je me suis effectivement rendu sur les lieux avec M. Ouriaghli. J'ai demandé au directeur de Lorebru et à la directrice générale d'être présents pour visiter le site et certains appartements, si les habitants en étaient d'accord. La direction de Lorebru semblait dépassée par la situation, ne sachant comment réagir. Nous lui avons rappelé des éléments très précis. Les travaux réalisés sur le site empêchent la société de logement de répondre aux obligations qui lui sont imposées par Bruxelles-Propreté, mais j'ai rappelé à la présidence de Lorebru que sa mission consistait à défendre les locataires et la qualité de vie de ceux-ci, et pas à se soumettre aux exigences de l'agence Bruxelles-Propreté. Elle n'a pas à se faire imposer quoi que ce soit par d'autres. Le logement que nous avons visité, les communs et l'accès au garage, notamment, sont dans un réel état d'insalubrité. Cela exige, en urgence, un cadastre des logements les plus touchés par ces désagréments. Sur la base de cet état des lieux, nous devons envisager un nouveau logement plus décent pour les familles concernées, ainsi que la fermeture des logements insalubres. J'attends cette étude pour la fin de la semaine.

La conception des abris à poubelles est, effectivement, aberrante. J'ignore qui est le génie à l'origine de ce projet, mais gardons son nom en mémoire pour ne plus jamais faire appel à ses services ! Cette situation est insupportable pour les habitants et des modifications doivent être apportées de toute urgence. Identifier les responsabilités des uns et des autres est une chose, mais je pense qu'il faut au moins informer le payeur, c'est-à-dire Beliris et le pouvoir fédéral, de ce qu'il doit exiger une correction de la situation. Dès que nous disposerons de l'état des lieux précis, j'interpellerai Mme Onkelinx, responsable de Beliris, pour envisager des solutions qui aillent dans l'intérêt des habitants, et pas dans l'intérêt d'une agence de propreté.

J'en viens à la gestion de Lorebru. Soyons honnêtes, ce n'est pas le président actuel qui a décidé de construire le « Palais présidentiel », mais je trouve ce projet malheureux. Je comprends que les habitants soient choqués par le fait que

l'on construise de nouveaux bureaux alors que leurs logements sont en mauvais état. Il y a urgence à rénover ce site. Je rappelle aux conseillers MR qu'il n'est pas si simple de démolir un vieux bâtiment pour en reconstruire un nouveau ensuite. Or nous manquons de logements. Je suis prêt à prendre des décisions radicales, à condition qu'elles préservent l'offre de logements sociaux.

Je n'assume pas la tutelle sur ces logements sociaux, la loi me l'interdit, mais nous prenons en main les aspects qui touchent directement les citoyens. C'est à ce titre que nous intervenons. Dès que nous disposerons du cadastre, nous nous réunirons, avec Mme Lalieux, notamment pour faire en sorte que l'agence Bruxelles-Propreté agisse à nouveau dans l'intérêt des habitants. Nous soumettrons prochainement des propositions dont le Collège sera pleinement informé.

Quant au report des charges sur les locataires, cette mesure n'a aucun sens. Nous soumettrons des propositions qui ne pénalisent pas les habitants. Je partage l'idée que ces frais ne peuvent pas être imputés aux occupants et nous envisagerons donc d'autres solutions. Le règlement d'ordre intérieur devra être revu.

Nous devons envisager une rénovation de ce site tout en maintenant le volume de logements offerts.

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à Mme Lalieux.

**Mme Lalieux**, échevine.- Lorsque j'ai pris mes fonctions, les conteneurs se trouvaient en voirie, ce qui est interdit par le règlement général de police. Ils occupaient l'espace public et étaient fréquemment incendiés. Les déchets n'étant pas triés, Bruxelles-Propreté ne les vidait pas. J'ai mis la pression sur Lorebru pour que les conteneurs ne soient plus laissés en voirie. Une série de travaux ont été réalisés. Les conteneurs doivent être stockés sur le site, sauf dérogation communale. Or il existe des emplacements, sur le site, qui pourraient convenir. (Pas en dessous des fenêtres, bien entendu !) Quant aux trottoirs, des plaques permettraient de déplacer les conteneurs. Ceux-ci doivent être sortis et rentrés deux fois par semaine. Les habitants doivent aussi procéder au tri de leurs

déchets. La Ville nettoie gratuitement les tags peints sur les façades des immeubles. Je solliciterai une aide de la Région pour que ce nettoyage puisse également se faire à l'extérieur des immeubles de logements sociaux, l'objectif étant que les habitants n'aient pas à en supporter la charge. Sur la rue de Versailles, d'autres conteneurs posent problème. C'est donc une solution globale qui doit être dégagée. Le système de « Moloch » est une excellente solution, surtout sur de tels sites, notamment parce qu'ils évitent les mauvaises odeurs, raison pour laquelle la Ville soutenait cette option initiale.

Il y a neuf mois déjà, j'avais visité les lieux et demandé à la direction de ne plus utiliser les abris installés, tant ils me semblaient indécents. Des solutions existent, mais il ne faudrait pas que les habitants en pâtissent.

**M. le Bourgmestre.**- Des constats ont été dressés dans ce quartier. La police y est bien présente et BRAVVO y assure une présence préventive. J'ai demandé un rapport circonstancié pour qu'il soit rapidement remédié à cette situation intolérable.

La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre.**- Ce débat est intéressant, car nous avons déjà pu identifier certaines responsabilités régionales dans la délivrance du permis modificatif. Nous ne savons toujours pas qui est le maître d'œuvre. Selon le cabinet Onkelinx, le maître d'œuvre est clairement Lorebru, alors que pour le secrétaire d'État régional Doulkeridis, c'est Beliris. M. Mayeur interrogera la ministre à ce sujet. Des dispositions concrètes doivent être prises. J'entends que le président du CPAS vole au secours de la Région, et ce n'est pas la première fois, en demandant un cadastre des logements. Mais à quel titre, car la tutelle est régionale... Qui va payer cet état des lieux ?

**M. Mayeur.**- Je me suis mal exprimé. En fait de cadastre, j'ai demandé au président et à la directrice de me dresser la liste des familles qui vivent dans des conditions d'insalubrité exigeant un reclassement d'urgence dans un autre logement. Les logements insalubres doivent être fermés. M. Ouriaghli et moi-

même gérons chacun un patrimoine immobilier et peut-être pourrions-nous y reloger lesdites familles. Je ne vole pas au secours de la Région, mais au secours des habitants.

**Mme Lemesre.**- Je demanderai demain que la commission effectue une visite du site pour établir les responsabilités, notamment régionales en termes de rénovation du bâti et de gestion des immondices. Je ne partage pas l'avis de Mme Lalieux. Des abris ouverts ne peuvent pas être installés sur le site. Tant qu'ils ne seront pas fermés, ils donneront lieu à des dépôts clandestins et empêcheront le tri sélectif. Je remercie le président du CPAS, qui s'est engagé à ne pas imposer de charges supplémentaires aux locataires. En outre, les charges locatives ne cessent d'augmenter et ne sont même plus détaillées. Comme M. Oberwoits, je demande que les droits des locataires sociaux soient respectés au même titre que ceux des locataires privés, et que les charges soient détaillées. Je me permettrai de vous interpellier sur le permis modificatif, l'IBGE et les exigences de Bruxelles-Propreté. La situation s'est dégradée le jour où la direction de Lorebru a décidé que les concierges ne sortiraient plus les poubelles. Auparavant, elles étaient stockées dans des locaux intérieurs. L'engagement de personnels pour déplacer les conteneurs et entretenir les locaux intérieurs aurait été plus économique, au regard des dépenses déjà engagées, et bénéfique en termes de mises à l'emploi.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- L'exemple donné par le président du CPAS illustre bien la situation de Lorebru. Le dialogue avec les locataires n'apparaît pas comme un élément constitutif de la gestion du bâtiment. J'espère que cette crise permettra de respecter davantage l'avis des habitants. Je suis heureuse d'apprendre que les logements insalubres seront identifiés. Je signale que des ADIL (allocations de déménagement) peuvent être demandées à la Région. Je n'ai pas reçu réponse à ma question sur la réception définitive. Tous les travaux ayant été réalisés par Beliris, ce dernier est le maître d'œuvre. La réception des travaux, si elle a eu

lieu, engage la responsabilité de la société Lorebru. Dans ce cadre, les discussions avec le pouvoir fédéral s'annoncent difficiles. Quant au contrôle des logements, je rappelle qu'il existe une inspection régionale compétente en la matière, et ce n'est pas une commission parlementaire qui pourra décider de la salubrité ou de l'insalubrité des logements. Chacun doit assumer ses responsabilités. Je me réjouis de savoir que vous souhaitez dégager rapidement des solutions. Nul doute que le secrétaire d'État en charge de cette matière depuis trois ans suivra ce dossier de manière attentive et résolue.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Ries.

**Mme Ries.**- Mettons-nous à la place des locataires qui entendent ce renvoi perpétuel de responsabilités. Je trouve cela indécent ! Des locataires paient jusqu'à 700 ou 800 € de loyer ! Madame Nagy, je trouve indécent d'évoquer la proximité des élections, car ce sont bien les habitants qui nous ont interpellés. Je note les engagements pris, dont le reclassement des familles les plus touchées et la révision du règlement d'ordre intérieur concernant les charges imputées aux locataires.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lalieux.

**Mme Lalieux,** échevine.- En réponse à Mme Lemesre, depuis que je suis en fonction, je demande à toutes les sociétés de logement de prévoir des locaux spécialement prévus pour les conteneurs. Rue des Minimés, j'ai observé des conteneurs sur la voirie ! Un tel investissement est considérable, certes, mais il participe à la qualité de vie des habitants.

---